

PLU arrêté le 30 juin 2011

PLU approuvé le

Vu pour être annexé à la délibération en date du

Le Maire

7

Ville de Saint-Jacques-sur-Darnétal

Périmètre de Droit de Préemption Urbain



Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du projet



Juin 2011



Déjà institué dans le POS antérieur, le Droit de Prémption Urbain (DPU) est reconduit dans le PLU afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de développement communal, notamment la mobilisation des « dents creuses ».

Il s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (cf carte ci-après).